LES PIÈGES

Louis MANCHE

HISTORIQUE

Le piégeage fut autrefois la première méthode de capture des animaux sauvages pour l'utilisation de ce qu'on appelle aujourd'hui les produits dérivés c'est-à-dire, la viande pour la nourriture, la peau pour les vêtements, les os pour la fabrication des outils. Cette méthode sera complétée par les armes de chasse : bâton, épieu, sagaie, arc et flèches puis les armes à feu. Mais le piège restera le moyen le plus aisé pour capturer l'animal sans nécessiter la présence du chasseur.

FORMES DE PIÈGES

L'imagination de l'homme, aiguisée par la nécessité de réussite, apparaît pleinement dans l'évolution des formes de pièges inventés au cours du temps. Il semble que nos ancêtres aient tout d'abord utilisé ce piège naturel que sont les ravins et falaises où ils dirigeaient les animaux convoités. Cette forme de chasse évoluera vers la création de fosses placées sur le passage du gibier.

Nous allons maintenant passer en revue quelques types de pièges parmi les plus couramment employés depuis des siècles jusqu'à nos jours.

Comme nous resterons dans le cadre de l'ouest de l'Europe, les pièges que nous décrirons sont destinés essentiellement aux petits mammifères et aux oiseaux.

1 Le filet

Le filet peut servir à la capture des oiseaux ou des mammifères.

Pour les oiseaux, il sera tendu en travers des couloirs de passage, en particulier les cols de montagne, au moment de la migration ou bien rabattu sur une aire d'agrainage à l'aide d'un système mécanique déclenché à distance par le chasseur. Ces deux méthodes sont traditionnellement utilisées dans le Sud-Ouest (Béarn et Pays basque) pour la capture des

palombes, mais on en retrouve les origines sur des gravures de l'Égypte antique.
Dans le cas de la capture de mammifères, les filets sont tendus sur des piquets et les animaux dirigés vers ceux-ci par des rabatteurs.
On peut aussi ajouter l'utilisation de filets particuliers en forme de sac que l'on positionne à la sortie des terriers pour la capture des lapins de garenne, renards et blaireaux. L'animal est forcé soit par un chien « terrier » soit par un furet pour le lapin soit enfin en enfumant la cavité.

2 Le collet

Le collet est un piège très simpliste mais extrêmement efficace pour la capture des mammifères. Il consiste essentiellement en un câble solidement fixé au sol et muni d'une boucle terminée par un nœud coulant, le piège étant placé sur un passage étroit fréquenté par l'animal ou à la sortie du terrier. La dimension de la boucle et le diamètre du câble seront adaptés à la taille de l'animal puisque avec ce dispositif il est possible de capturer rats, martes, fouines, blaireaux, lapins, chevreuils, sangliers pour n'en citer que quelques uns.
Une autre forme de collet est appelée lacet lorsque l'on veut capturer les petits passereaux. Dans ce procédé on disposera au sol de très fines boucles sur une aire d'agrainage, ces boucles étaient autrefois fabriquées avec un crin de cheval, l'oiseau se prenant par la patte.

3 La nasse et la boîte à fermoir

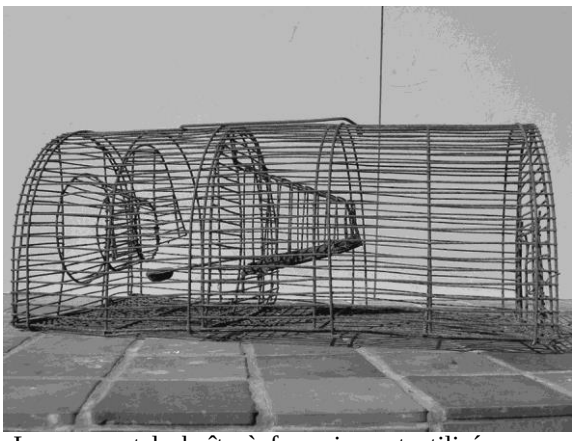

La nasse et la boîte à fermoir sont utilisées pour capturer les petits mammifères vivants tels que Rat, Rat musqué, Fouine, Belette, Hermine. La nasse fabriquée en fil de fer ou grillage, est munie d'un sas à sens unique, c'est-à-dire que l'entrée est suffisamment étroite et acérée pour ne pas permettre à l'animal de ressortir, le système est appâté avec des aliments convenant à l'animal à capturer. Certaines sont munies d'une trappe à bascule et fonctionnent comme la boîte à fermoir. Celle-ci est fabriquée généralement en bois avec un côté, qui sert d'entrée, muni d'un plan incliné qui va basculer sous le poids de l'animal et rester bloqué par une béquille d'arrêt. D'autres systèmes de boîtes à fermoir utilisent une porte à guillotine déclenchée par une cheville reliée à l'appât par un fil.

4 L'assommoir

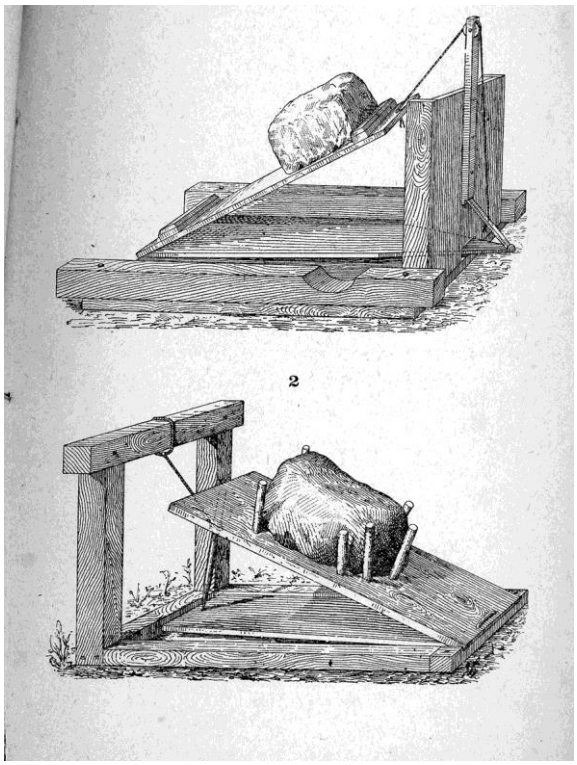

Ce système utilise le même principe que la boîte à guillotine pour son déclenchement mais assomme ou tue l'animal. Son principe est extrêmement simple car il utilise une planche de bois chargée d'un poids suffisant et maintenue en équilibre par une béquille. Celle-ci va s'éjecter et libérer la planche, soit simplement lorsque l'animal voudra emporter l'appât qui y est attaché, soit par un système un peu plus complexe de planchette-support d'appât qui libérera la béquille sous le poids de l'animal.

5 Les pièges mécaniques

Nous allons maintenant passer en revue quelques pièges plus élaborés. Le mécanisme est toujours basé sur une paire de mâchoires se fermant à l'aide d'un puissant ressort et maintenues ouvertes par un verrou de déclenchement qui sera actionné par l'animal. Ces pièges sont traumatisants pour l'animal capturé car ils ne provoquent pas la mort instantanée mais plus souvent le maintiennent

prisonnier par une patte jusqu'à l'arrivée du piégeur. Toutes les tentatives pour se libérer peuvent provoquer des blessures voire l'amputation du membre captif.

5-1 Piège à passereaux

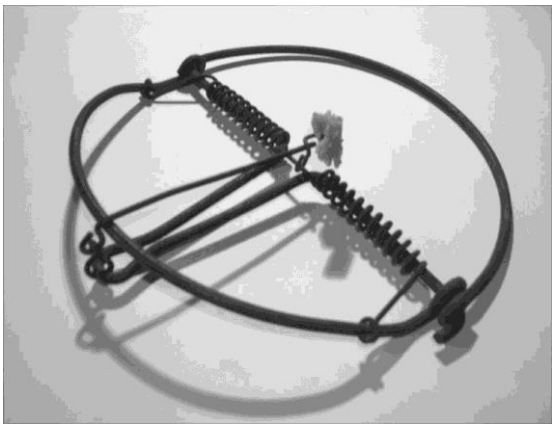

Fabriqué en fil d'acier et de taille variable en fonction de l'oiseau à capturer, il représente le plus simple des pièges mécaniques. Il était couramment employé pour la capture des merles et grives.

5-2 Piège à poteau

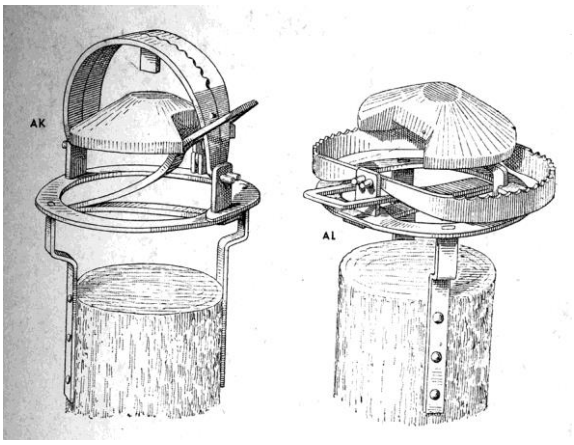

Le piège à poteau est utilisé pour la capture des rapaces chassant à l'affût. Les poteaux de clôtures étant fréquemment utilisés comme poste d'affût par ces oiseaux, le piège est fixé à son extrémité. Le piège a le diamètre du poteau et le système de déclenchement est un socle en bois dissimulant les mâchoires. L'oiseau cherchant un poste d'observation viendra se poser sur le socle et déclenchera le piège qui se referme sur ses pattes.

5-3 Piège à palette

Ce piège dont le système de déclenchement est une palette métallique de la forme des mâchoires ouvertes est utilisé pour tous les types de mammifères chassés depuis le Loup et le Sanglier jusqu'au Renard, Lynx et Chat sauvage. Il se place sur une zone de passage et se déclenche lorsque l'animal pose la patte sur la palette. Il n'est malheureusement pas sélectif et peut donc capturer et blesser également toute créature qui le déclenche.

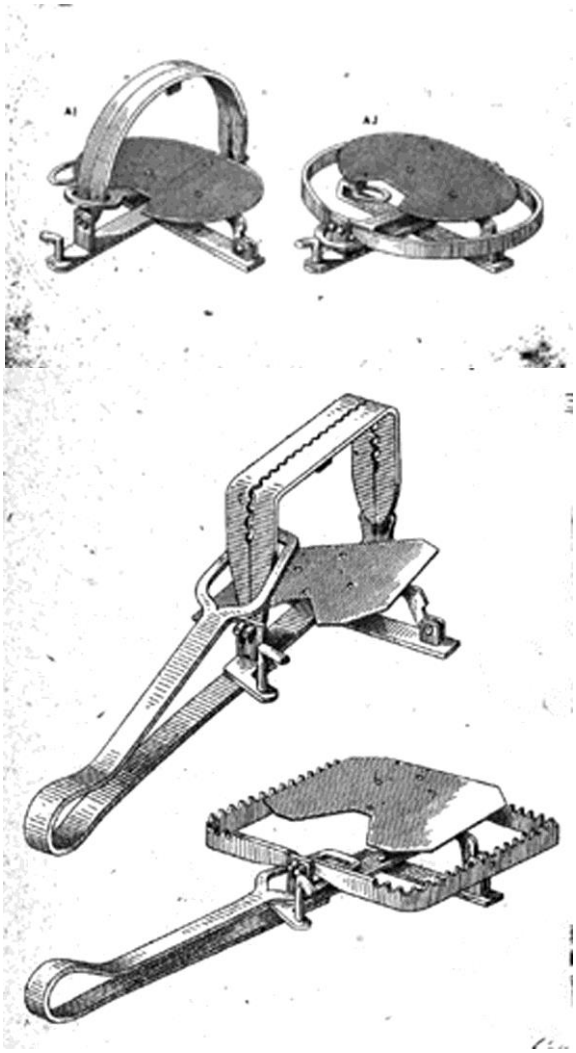

5-4 Piège à oeuf

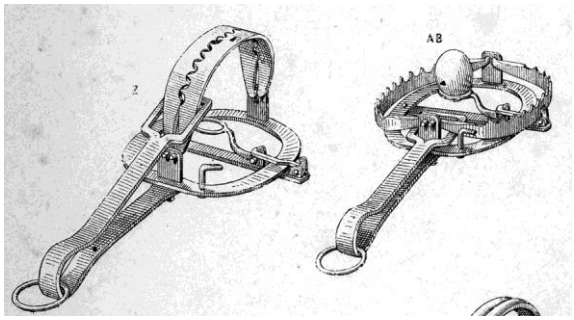

Ce piège mécanique est un des seuls à être spécialisé pour la capture des petits prédateurs, la

Fouine en particulier, grande amatrice d'œufs. Un œuf de poule est posé sur un réceptacle associé au déclencheur et le maintient armé par son poids. Le système fonctionnera quand l'animal enlèvera l'appât.

6 Autres types de pièges

La liste est encore longue de tous les procédés de capture des animaux et on peut encore citer quelques exemples comme la cage à corneilles, grande construction en grillage fonctionnant sur le principe de la nasse mais capturant également Faucon crécerelle, pigeons et divers passereaux.

Enfin, il faut citer le piège hameçon pour la capture du renard ; cet engin, d'une barbarie totale, est constitué par un grappin de quatre crocs refermés sur un appât et suspendu à hauteur suffisante pour que l'animal soit obligé de sauter pour atteindre l'appât, le mécanisme va alors s'ouvrir dans la gueule du renard et le maintenir suspendu…

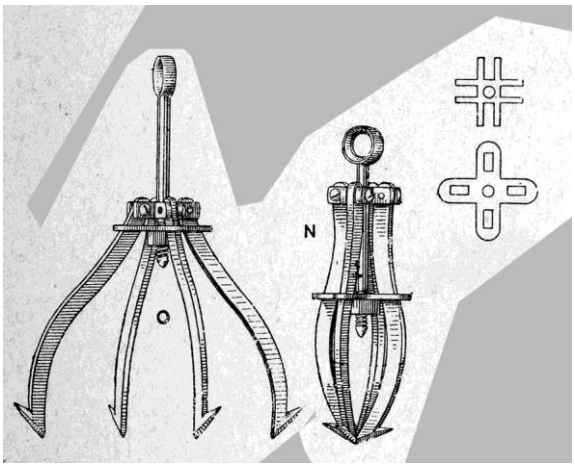

ÉVOLUTION DU PIÉGEAGE

Le piégeage a été longtemps un mode de chasse pour se procurer de la viande ou des peaux comme c'est encore le cas dans certains pays comme le Canada. Il était aussi un moyen de protéger les récoltes ou les élevages dans les zones agricoles lorsque la prédation devenait trop forte, mais qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

1 Qu'en est-il aujourd'hui, piégeage pour régulation ou destruction ?

Le piégeage en France a pour but la destruction par capture des animaux dits nuisibles mais le caractère nuisible d'un animal peut être contesté car les motifs de classement dans cette catégorie sont, de par la loi, des motifs de « santé et sécurité publique », de « dommages aux activités agricoles, forestières et aquacoles » et de « protection de la faune et de la flore » et ce sont les propriétaires, possesseurs ou fermiers qui ont le droit d'intervenir ou de déléguer ce droit aux sociétés de chasse. C'est cette dernière possibilité qui devient un détournement de la loi pour détruire de façon systématique tout prédateur de gibier.

On s'aperçoit que, mis à part le cas spécifique du Sanglier, qui occasionne de sérieux dégâts aux cultures - mais n'est pas autorisé au piégeage pour la simple raison que les pièges, de par leur taille, seraient dangereux pour d'autres espèces y compris l'*Homo sapiens* - la liste suivante ne concerne en grande partie que des prédateurs du gibier sous ses différents aspects : dégâts aux élevages de gibier, attaques sur les gibiers nouvellement relâchés, prélèvements sur les nichées d'œufs ou de jeunes oisillons par les corvidés, etc.

Liste des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles »

MAMMIFÈRES :
Belette, Chien viverrin, Fouine, Martre, Putois, Renard, Ragondin, Rat musqué, Raton laveur, Lapin de garenne, Sanglier (piégeage interdit), Vison d'Amérique.

OISEAUX :
Corbeau freux, Corneille noire, Geai des chênes, Pie bavarde, Pigeon ramier, Étourneau sansonnet.

Chaque année, à partir de cette liste nationale, les Préfets fixent pour leur département (après avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune sauvage, instances où les chasseurs sont majoritaires) la liste des espèces classées nuisibles. Les espèces « nuisibles » sont également « gibiers » et finalement seront donc :

Tirées en période de chasse,

Tirées hors période de chasse sur avis du Préfet,

Piégées toute l'année (sauf le sanglier).

2 Règles de piégeage :

Les pièges autorisés sont :
- Boîte à fauves et nasse,
- Piège à mâchoires pour tuer l'animal (la capture par un membre est interdite mais l'animal pourra difficilement déposer réclamation au préfet !...),
- Collet à arrêtoir et lacet,
- Assommoir sur autorisation particulière du ministre,
- Pièges entraînant la noyade (nasse pour Rat musqué)

Les pièges à Loutre, les pièges à poteau ou à palette sur poteau sont interdits.

C'est le propriétaire ou fermier qui est titulaire du droit de destruction et qui doit établir une déclaration de piégeage indiquant le nom du piégeur, les motifs de piégeage, la nature des pièges, les dates de pose et les zones piégées.
Le piégeur, qui doit être agréé après un stage de formation par l'ONCFS sans examen final, est tenu à un certain nombre de règles comme :
- établir un registre coté et paraphé par le maire,
- utiliser des pièges homologués qui seront visités chaque matin,
- envoyer le bilan de ses prises chaque année.

Ce bref résumé montre que, en principe, la destruction des espèces dites « nuisibles » est clairement réglementée mais on constate que cette réglementation est rarement respectée parce que non contrôlée, par exemple et d'après une enquête de la LIGUE ROC sur 28 départements, 73,5% des piégeurs agréés n'ont pas renvoyé leur bilan en 2000.

3 Cas des petits prédateurs :

Sur les 12 espèces de mammifères figurant dans la liste des « nuisibles » 6 sont des petits prédateurs : Belette, Fouine, Martre, Putois, Vison d'Amérique et Renard. Tous, sauf le Renard, sont de la famille des Mustélidés avec l'Hermine et le Blaireau et leur régime alimentaire comporte 60 à 80% de petits rongeurs redoutables pour les cultures. Leur classement dans la liste des « nuisibles » ne correspond qu'au seul point de vue des chasseurs.
En Mars 2002, le Putois, la Martre et la Belette avaient été retirés de la liste des espèces dites « nuisibles » mais restaient autorisés à la chasse. Malheureusement, en novembre de cette même année, auprès du nouveau ministère, le monde de la chasse obtenait leur reclassement en « nuisibles » !!!

4 Le Blaireau

Le Blaireau est le plus gros des Mustélidés. Cet animal, essentiellement nocturne est omnivore, consommant baies, tubercules, graines, vers de terre et petits mammifères donc sans grand danger pour le gibier. Il est, pour son malheur, classé lui-même gibier alors que sa chair n'est pas consommée, et sera donc tiré, déterré, piégé on ne sait pourquoi en dehors de la volonté de détruire un animal complètement inoffensif.

«Bien des fois je me suis senti attendri en songeant au sort affreux que l'homme fait au blaireau. Je me réjouis de ne pas être seul à éprouver de la pitié pour une pauvre bête dont les mœurs, pour être équitablement jugées, auraient besoin d'être plus complètement connues, et il me serait facile de citer des écrivains qui, comme moi, considèrent la destruction du dernier des blaireaux comme un crime de lèse-majesté. »

- LES ANIMAUX NUISIBLES - A. de La Rue - 1890

CONCLUSION

Nous avons passé en revue les pièges mais aussi l'utilisation actuelle qui en est faite pour la destruction par capture des animaux dits « nuisibles ».

« Sur notre planète, les espèces vivantes sont intégrées dans des écosystèmes dont elles sont toutes dépendantes et dans lesquels elles jouent un rôle spécifique nécessaire à l'équilibre global » - Hubert REEVES-